

ENTREPRISE

Date de réalisation :

Dénomination sociale :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 N° Assurance décennale :

IDENTIFICATION DU CHANTIER

Nom : Prénom :
 Téléphone : Mail :
 Adresse du chantier :
 Code postal : Ville :
 Propriétaire Locataire
 Chauffage principal : Électricité Combustible

IDENTIFICATION DU PRODUIT ISOLANT

MARQUE ET RÉFÉRENCE COMMERCIALE :
 N° CERTIFICAT ACERMI :
 POIDS DU SAC :
 CODE DE FABRICATION (DATE) : CLASSE DE TASSEMENT (SH) :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

TYPE DE POSE : SOUFFLAGE (NF DTU 45.11) INSUFFLATION (Avis Technique 20/13-299_v2) PROJECTION HUMIDE (Avis Technique 20/13-299_v2)
 APPLICATIONS : COMBLES PERDUS MURS AUTRES :
 SURFACE À ISOLER (m²) : RÉSISTANCE THERMIQUE : R =
 ENTOURAGE TRAPPE D'ACCÈS (MINIMUM 5CM AU-DESSUS DE L'ISOLATION SOUFFLÉE) : OUI NON
 ISOLATION DE LA TRAPPE AVEC UN PRODUIT MANUFACTURÉ ÉGAL AU R MIS EN PLACE : OUI NON

MISE EN OEUVRE DE L'ISOLATION

RÉSISTANCE THERMIQUE UTILE (m².K/W) : VOLUME OCCUPÉ PAR LES FERMETTES OU ÉLÉMENTS DE CHARPENTE :
 ÉPAISSEUR MESURÉE À L'APPLICATION (MM) : VOLUME RÉEL D'ISOLANT :
 ÉPAISSEUR UTILE APRÈS TASSEMENT (MM) : POUVOIR COUVRANT INSTALLÉ :
 NOMBRE DE SACS POSÉS : TYPE DE MACHINE DE SOUFFLAGE :
 MASSE VOLUMIQUE (KG/M³) : RÉGLAGES MACHINE :
 NOMBRE DE SPOTS ENCASTRÉS : NOMBRE DE CAPOTS POSÉS : RÉFÉRENCE :
 NOMBRE DE CONDUITS DE FUMÉE : VMC : OUI NON
 POSE DES PIGES D'ÉPAISSEURS D'ISOLANT : OUI NON POSE DE DÉFECTEURS : OUI NON
 COMMENTAIRES :
 NOM ET SIGNATURE DU TECHNICIEN : NOM ET SIGNATURE DU CLIENT :

Dans le cas d'une mise en oeuvre en combles :

- une étiquette informative (disponible auprès du fabricant) sur les précautions en cas d'intervention ultérieure dans le comble doit être apposée sur le tableau électrique,
- cette fiche de chantier doit être complétée en 3 exemplaires. Un exemplaire est agrafé dans le comble, à un endroit facile d'accès et accompagné de 3 des étiquettes de sacs utilisés, un exemplaire est adressé au maître d'ouvrage et un exemplaire est conservé par l'entreprise ayant réalisé l'isolation,
- rappels pour une mise en oeuvre conforme aux exigences du DTU 45.11 :



Réalisez un arrêtoir rigide en métal, bois, plâtre ou panneau rigide d'isolant classé au moins A2-s1, d0, à une distance de sécurité définie dans le NF DTU 24.1.



Pas de contact entre les points chauds et l'isolant.



Posez un capot de spot conforme au DTU 45.11 sur les spots halogènes et à led(s).



Réalisez un plénum.

Ne pas mettre en contact l'isolant avec les dispositifs d'éclairage encastrés ou toute autre source de chaleur localisée afin d'éviter les échauffements excessifs.